



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 81414

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'interprétation du règlement européen 517/2014. Il attire l'attention de Mme la ministre sur le risque potentiel que pourrait avoir ce texte pour les entreprises installant des systèmes de climatisation personnelle sans frigorigère.

Texte de la réponse

Les fluides frigorigènes, principalement utilisés dans les systèmes de climatisation, sont pour la plupart de puissants gaz à effet de serre. Leurs seules fuites représentent tous les ans l'équivalent de près de 6 millions de tonnes de CO₂, soit autant que tous les vols intérieurs sur le territoire français. Pour réduire ces fuites, la réglementation européenne prévoit depuis plusieurs années que la pose des climatiseurs comportant plusieurs blocs à relier de façon étanche est effectuée par un professionnel certifié. Le règlement européen 517/2014 clarifie les moyens de contrôler cette obligation mais ne la modifie pas. Les systèmes de climatisation personnelle pouvant être installés sans frigorigères restent donc les systèmes monoblocs ou les systèmes n'employant pas de gaz à effet de serre fluorés. Au niveau mondial, les États parties au Protocole de Montréal ont exprimé la volonté de réduire rapidement l'utilisation des gaz fluorés et de trouver des substituts. Cette volonté se traduit en Europe par un mécanisme de quotas dont l'attribution est dégressive au cours du temps. Il est donc nécessaire de rappeler aux industriels du secteur de la climatisation de s'orienter vers des solutions de substitution à l'utilisation de ces gaz fluorés. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé un appel d'offre afin d'encourager les industriels à trouver des solutions innovantes pour anticiper la fin de l'utilisation des gaz fluorés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81414

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4441

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7765